



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ENGAGEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT CYCLABLE ET PAYSAGER DE LA RUE DE STRASBOURG AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) ».

**DÉCISION N° DM-22-233
EN DATE DU 14 JUIN 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réalisation des travaux d'aménagement cyclable et paysager de la rue de Strasbourg en vue de faciliter la circulation, et d'améliorer les conditions de vie des citoyens et riverains ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du « Plan VÉLO & MOBILITÉS DOUCES 2022-2028 » de la ville ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin de les adapter aux pratiques et aux habitudes des citoyens et riverains ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole Grand Paris pour son programme mobilités douces 2022-2028 ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Métropole Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain » d'un montant de 289 881,28 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220614-lmc1H9853H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/06/2022
Date de Publication : 14/06/2022